Il n’y a pas d’accord institutionnels avec l’éditeur de la revue dans laquelle je souhaite publier. Comment puis-je alors respecter les mandats Open Access ?

Il est possible de publier sous forme de voie fermée (droits d’auteur cédés à l'éditeur) et de suivre la voie verte si aucun financement n’est possible pour la publication en Open Access dans une revue hybride.

Révision #1
Créé 2026-05-29 15:34:53 UTC par Rocio Micaela Crespo Quesada
Mis à jour 2026-05-29 15:35:40 UTC par Rocio Micaela Crespo Quesada